

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit 1</b>
<b>Section(s)</b>	- (3 ECTS) Bachelier: assistant social DC

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Marie HESPEL	35	Quad 1

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit constitutionnel</b>	15h	Marie HESPEL
<b>Fondement du droit</b>	10h	Marie HESPEL
<b>Travaux pratiques en droit constitutionnel</b>	10h	Marie HESPEL

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit constitutionnel</b> : 15h de théorie
<b>Fondement du droit</b> : 10h d'exercices/laboratoires
<b>Travaux pratiques en droit constitutionnel</b> : 10h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit constitutionnel</b> : Français
<b>Fondement du droit</b> : Français
<b>Travaux pratiques en droit constitutionnel</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Nihil

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services</li> <li>◦ Adopter le langage professionnel du secteur</li> </ul> </li> <li>• Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies</li> </ul> </li> <li>• Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable</li> </ul>

- Construire son identité professionnelle
- Exercer un jugement professionnel.
- Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
  - Construire un regard critique
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
  - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

## Objectifs de développement durable



### Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.
- 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

## Acquis d'apprentissage spécifiques

- Identifier et expliquer les trois pouvoirs ainsi que le principe de séparation de ces pouvoirs
- Décrire la structure institutionnelle de la Belgique fédérale et en comprendre les enjeux
- Décrire les principaux droits de l'homme et les principales libertés fondamentales
- Expliquer l'évolution du droit dans le temps et dans l'espace
- Citer les différentes sources du droit belge et préciser leurs spécificités
- Expliquer la hiérarchie des normes et comparer la valeur de ces normes
- Appliquer ces concepts à des situations concrètes
- Faire les liens entre les actualités institutionnelles en débat et les notions abordées dans le cadre de cette UE

## Contenu de l'AA Droit constitutionnel

Partie 1: La Belgique

Partie 2: Les droits de l'homme et les libertés fondamentales

## Contenu de l'AA Fondement du droit

Café pédagogique (3 séances): 21/09, 3/10 et 18/10

La présence est obligatoire.

## Contenu de l'AA Travaux pratiques en droit constitutionnel

Activité pédagogique

La présence est obligatoire.

## Méthodes d'enseignement

**Droit constitutionnel** : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive

**Fondement du droit** : Café pédagogique

**Travaux pratiques en droit constitutionnel** : activités pédagogiques extérieures

## Supports

**Droit constitutionnel** : syllabus, notes de cours

**Fondement du droit** :

**Travaux pratiques en droit constitutionnel** :

## Ressources bibliographiques de l'AA Droit constitutionnel

### Législation

Constitution belge du 17 février 1994, *M.B.*, 17 février 1994, p. 4054.

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, *M.B.*, 19 août 1955, p. 5028.

### Doctrine

BEHRENDT C. et VRANCKEN M., *Principes de droit constitutionnel belge*, ULG, 2015.

BRACKE, S. et al, *La Belgique pour débutants*, Bruxelles, La Charte, 2017.

DUBOIS P., *Mon référentiel en institutions belges*, Erasme, 2015.

GERLACHE A. et al, *La Belgique pour débutants*, La Charte, 2007.

MARICQ A. et SOHIER J., *Manuel de droit public*, Editions Labor, 2006.

SPEYBROUCK J., *Droit - Principes et Pratiques*, Gent, Academia Press, 2006.

UYTTENDAELE M., *Les institutions de la Belgique*, Bruxelles, Bruylant, 2014.

UYTTENDAELE M., *Trente leçons de droit constitutionnel*, Bruxelles, Anthemis, 2014.

### Webographie

Moniteur belge

Site de la Chambre des Représentants

## Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note globale à l'UE
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Français
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Examen écrit en janvier (représentant 80% de la note de l'UE) portant sur la matière de l'AA Droit constitutionnel et l'AA TP de droit constitutionnel</li></ul>

- Présence et participation active aux séances du café pédagogique, organisées dans le cadre de l'AA Fondement du droit (représentant 10% de la note de l'UE)
- Présence et participation active aux séances des travaux pratiques de droit constitutionnel (représentant 10% de la note de l'UE)

Les modalités de l'examen sont disponibles sur Moodle.

**! La présence aux séances du café pédagogique ET aux travaux pratiques de droit constitutionnel est obligatoire et l'absence injustifiée est non remédiable (quelle que soit la session d'examens):**

- en cas d'absence injustifiée par un certificat médical ou par un autre élément légalement opposable, l'étudiant obtiendra, de manière définitive, la note de 0.

- en cas d'absence justifiée ou en cas d'inscription au cursus après l'activité, l'étudiant devra prendre contact avec l'enseignant responsable de l'AA et effectuer un travail écrit représentant une note équivalente à l'activité manquante. La note obtenue pour ce travail en janvier, qu'elle soit inférieure, égale ou supérieure à 10/20, sera reportée en juin sauf si l'étudiant présente un nouveau travail. En aout, l'étudiant qui a obtenu une note inférieure à 10/20 pour ce travail devra le représenter.

**Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE**

Droit constitutionnel : **non**

Fondement du droit : **non**

Travaux pratiques en droit constitutionnel : **non**

Année académique : **2023 - 2024**